



REPUBLIQUE FRANCAISE

mis en ligne le 15/12/2023

-----  
**MAIRIE DE THONON-LES-BAINS**  
(HAUTE-SAVOIE)  
-----

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
(CGCT, article R2122-7-1 créé par le décret n°2010-783 du 8 juillet 2010)

T2023\_10

**Décision du Maire du 13 décembre 2023**  
**prise par délégation du Conseil Municipal**

**Objet : Plage Municipale – Tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Maire de la Ville de Thonon-les-Bains,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains du 24 janvier 2022 donnant attribution à Monsieur le Maire, par délégation de l'assemblée, pour prendre certaines décisions pendant la durée de son mandat afin de régler les affaires prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment « *fixer ou d'actualiser les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. Le Conseil Municipal reste compétent pour créer de nouveaux tarifs* »,

Vu la délibération n°20221219-47 du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains en date du 19 décembre 2022 concernant la fixation des tarifs relatifs à la plage municipale,

Vu la délibération n°20230522-27 du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains en date du 22 mai 2023 concernant les conventions d'occupation du domaine public pour dispenser les cours de natation et fixation du tarif,

Considérant le débat tenu lors de la séance du Conseil Municipal privé du 11 décembre 2023 relatif à la préparation budgétaire et à la politique tarifaire 2024,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs relatifs à la plage municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 en procédant à une augmentation par rapport aux derniers tarifs en vigueur,

**DECIDE**

**Article 1** : L'actualisation des tarifs de la plage municipale.

**Article 2** : Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont les suivants :

<b>ENTRÉES INDIVIDUELLES</b>	<b>À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>
Adulte	<b>5,30 €</b>
Adulte dernière heure	<b>3,30 €</b>
Adulte ouverture partielle de début et fin de saison (du 4 mai au 20 mai et du 1er septembre au 27 septembre)	<b>2,50 €</b>
Enfant de 5 à 15 ans	<b>3,80 €</b>
Enfant de 5 à 15 ans dernière heure	<b>2,60 €</b>
Enfant ouverture partielle de début et fin de saison (du 4 mai au 20 mai et du 1 <sup>er</sup> septembre au 27 septembre)	<b>2,00 €</b>
Enfant jusqu'à 4 ans révolus (- de 5 ans) *	<b>Gratuit</b>
Tarif réduit : Personne handicapée et 1 accompagnateur gratuit, carte GIA, personne sans emploi*	<b>3,80 €</b>
Pass'Sénior Catégorie 1	<b>1,30 €</b>
Pass'Sénior Catégorie 2	<b>1,60 €</b>
Pass'Sénior Catégorie 3	<b>2,10 €</b>
Pass'Sénior Catégorie 4	<b>3,20 €</b>
Pass'Sénior Catégorie 5	<b>4,00 €</b>
Bon gratuit (récompense) : Permis vélo, OMS et autres	<b>Gratuit</b>
Nocturne Adulte et enfant à partir de 20h	<b>Gratuit</b>
Entrée Fête du Nautisme (les deux après-midis du weekend) à partir de 12h	<b>Gratuit</b>
Entrée gratuite restaurant, arrivée entre 11h45 à 13h tous les jours (non nageur)	<b>Gratuit</b>

<b>ABONNEMENTS INDIVIDUELS NOMINATIFS (Validité saison)</b>	<b>À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>
Résident de Thonon-les-Bains Comité d'Entreprise*	<b>75,00 €</b>
Non-résident de Thonon-les-Bains	<b>120,00 €</b>
Sénior résident de Thonon-les-Bains (À partir de 70 ans) *	<b>60,00 €</b>

<b>CARTE A PRESTATIONS MULTIPLES Validité 2 ans de date à date</b>	<b>À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>
Carte de 10 entrées	<b>42,00 €</b>
Carte de 40 entrées	<b>121,00 €</b>

<b>PRODUITS DIVERS A L'UNITÉ</b>	<b>À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>
Location à l'heure d'une ligne d'eau (bassin de 25M) - Associations de Thonon-les-Bains*	<b>Gratuit</b>

Location à l'heure d'une ligne d'eau (bassin de 25M) - Associations hors Thonon-les-Bains	<b>19,00 €</b>
Location à l'heure d'une ligne d'eau (bassin de 50M) - Associations de Thonon-les-Bains*	<b>Gratuit</b>
Location à l'heure d'une ligne d'eau (bassin de 50M) - Associations hors Thonon-les-Bains	<b>32,00 €</b>
Location de bain de soleil	<b>Gratuit</b>
Location de matériel de Ping-Pong - l'heure	<b>2,70 €</b>
Balle Ping-Pong, perdue ou cassée	<b>1,10 €</b>
Location de cabine (saison)	<b>66,00 €</b>
Location de casier (saison)	<b>28,00 €</b>
Location de casier (semaine)	<b>6,00 €</b>
Clé perdue (casier individuel et cabine)	<b>21,00 €</b>
Serrure complète à changer suite perte clef	<b>63,00 €</b>
Achat et renouvellement du support pour tous les abonnements	<b>3,20 €</b>
Forfait post-paiement pour entrée frauduleuse	<b>58,00 €</b>
Attestation de nage et passage de diplôme	<b>2,20 €</b>
Jetons de casier	<b>1,00 €</b>

<b>SCOLAIRES - ALSH</b>	<b>À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>
Établissements scolaires Primaires (public-privé) de Thonon-les-Bains.	<b>Gratuit</b>
Établissements scolaires Primaires (public-privé) hors Thonon-les-Bains avec enseignement (par élève).	<b>4,40 €</b>
Collèges et Lycées (sans enseignement) de et hors Thonon-les-Bains (par élève).	<b>3,00 €</b>
Centre de loisirs de Thonon-les-Bains.	<b>Gratuit</b>
Associations sportives, culturelles et artistiques de Thonon-les-Bains (stages).	<b>Gratuit</b>
ALSH et Associations hors Thonon-les-Bains (par personne)	<b>3,00 €</b>

<b>ÉCOLE DE NATATION : stage semaine 5 cours collectifs, entrée comprise avant/après cours + 1 accompagnant AQUAGYM (Validité saison)</b>	<b>À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>
Stage semaine enfant résident de Thonon-les-Bains* Stage semaine Comité d'Entreprise hors Thonon-les-Bains*	<b>63,00 €</b>
Stage semaine enfant résident de Thonon-les-Bains *, à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant /et à partir du 2 <sup>ème</sup> stage acheté Stage semaine Comité d'Entreprise de Thonon-les-Bains *	<b>47,00 €</b>
Stage semaine enfant non résident de Thonon-les-Bains	<b>79,00 €</b>
Stage semaine enfant non résident de Thonon-les-Bains, à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	<b>68,00 €</b>
Cours d'Aquagym (ticket à l'unité sur inscription)	<b>7,50 €</b>
Cours d'Aquabike (ticket à l'unité sur inscription)	<b>8,50 €</b>

<b>ANIMATIONS</b>	<b>À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>
Animations en dehors des heures d'ouverture par personne	<b>2,20 €</b>

\* Sur présentation de justificatif

- **Redevance d'occupation du domaine public des maîtres-nageurs :**

La redevance d'occupation pour l'utilisation des bassins dans le cadre de l'organisation des leçons dispensées, à titre privé, par les maîtres-nageurs de la plage municipale est maintenue à un montant mensuel de 10 euros par maître-nageur bénéficiaire.

Article 3 : Les Conseillers municipaux seront informés de cette décision et il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services,  
Madame le Trésorier Principal des Finances Publiques,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Thonon-les-Bains,  
Le 13 décembre 2023

Le Maire,  
Christophe ARMINJON



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*